



Master Contrats publics

Master Droit, Economie, Gestion

Mention Droit public

Parcours Contrats publics

La mention Droit public se décline en 3 parcours sur le site de Saint-Étienne : Droit et Administration ; Droit public fondamental ; Contrats publics. La première année (M1) est commune à l'ensemble des parcours.

Le **Master 2 Droit des contrats publics** est un master organisé en triple sceau par les Universités de Lyon 2, Lyon 3 et Saint-Étienne.

Objectifs

Permettre aux étudiants d'entrer dans le monde du travail :

- > Soit par la réussite à un concours : la perspective d'emploi avec un taux d'employabilité fort dans le secteur public (recrutement contractuel par les collectivités territoriales),
- > Soit dans le secteur privé qui recrute des juristes de droit public (de l'ordre de 95%).

Offrir une initiation à la recherche notamment grâce à la rédaction d'un mémoire. Après le parcours Contrats publics, les étudiants s'orientent vers des postes de conseillers en collectivités territoriales (qui recherchent beaucoup ce type de profil), en entreprises publiques, et dans des cabinets d'avocats spécialisés.

Pour qui ?

Public visé

- > Étudiants souhaitant présenter l'examen d'entrée à l'École des Avocats de la Région Rhône-Alpes,
- > Étudiants qui projettent de travailler comme juriste en entreprise,
- > Étudiants qui envisagent les concours de la Fonction publique.

Pré-requis

Recommandés :

Pour l'accès au M2 : enseignement généraliste en droit des contrats publics, en finances publiques et en droit public des affaires.

Conditions d'admission

- > Préparer sa candidature en Master
- > Modalités de candidature

Compétences

>

Et après ?



Débouchés

Insertion forte, **entre 95 % et 100 %** : CDD, CDI, entrée à l'École des Avocats, réussite aux concours de la Fonction publique, poursuite d'un stage de longue durée...

Programme

Informations données à titre indicatif et sous réserve de modification

Chaque cours est accompagné d'un séminaire destiné à approfondir un thème, à permettre la pré-professionnalisation, à travailler sur dossier.

SEMESTRE 1	Volume horaire	Crédits ECTS
PÔLE GESTION PUBLIQUE		10
Gestion locale		
- Collectivités territoriales	18h	
- Pré-professionnalisation (dossiers)	8h	
Ressources humaines		
- Cours	10h	
- Pré-professionnalisation (dossier)	8h	
- Pré-professionnalisation intervenants extérieurs	8h	
Services publics		
- Cours sur les grands principes	10h	
- Pré-professionnalisation dossier neutralité, égalité, laïcité	8h	
Décision administrative		
- Élaboration de la décision administrative	10h	
- Pré-professionnalisation (dossier)	8h	
PÔLE JUSTICE		10
Justice administrative		
- Droit du contentieux administratif	20h + 12h TD	
- Dossier pré- professionnalisation	8h	
- Juge administratif et Europe	10h	
- Règlement alternatif des conflits	10h	

(arbitrage, conciliation, négociation, transaction) - Pré-professionnalisation (dossier)	8h	
Justice constitutionnelle - Contentieux constitutionnel général et comparé - Pré-professionnalisation (dossier) - QPC - Pré-professionnalisation (dossier QPC) - Juge constitutionnel et Europe	20h 8h 15h 8h 10h	
PÔLE OUVERTURE ET RECHERCHE		7
Histoire des idées politiques	20h	
Initiation à la recherche	15h	
Anglais	12h	
UE PRÉPARATION INSERTION PROFESSIONNELLE		3

SEMESTRE 2	Volume horaire	Crédits ECTS
PÔLE AFFAIRES		4
Droit public des affaires - Cours - Pré-professionnalisation dossier	20h 8h	
Droit des contrats publics - Cours - Pré-professionnalisation dossier DSP - Pré-professionnalisation marchés	10h + 12h TD 8h 8h	
Droit matériel de l'Union Européenne	18h	

PÔLE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT		4
Urbanisme et aménagement - Cours - Pré-professionnalisation dossier	20h + 12h TD 8h	
Environnement - Cours - Pré-professionnalisation dossier	15h 8h	
PÔLE OUVERTURE ET RECHERCHE		2
Philosophie du droit	20h	
Grands systèmes de droit contemporain	15h	
Anglais	6h	
PÔLE STAGE		20

SEMESTRE 3
Introduction au droit des contrats
Marché et concessions
Propriété des personnes publiques
Partenariats publics-privés
Aspects financiers; bancaires et fiscaux des contrats publics
Conventions et partenariats en matière d'urbanisme
Ressources humaines

SEMESTRE 4
Technique d'analyse et de rédaction des contrats
Pilotage de projet et exécution contractuelle
Contentieux administratif et constitutionnel des contrats
Approche internationale et comparée des contrats

Calendrier

Master 1 :

SEMESTRE 1 : Les enseignements ont lieu sur 10 semaines à partir de la 2ème semaine de septembre. Ils sont suivis d'une semaine de révision et d'une semaine d'examen (session 1).

SEMESTRE 2 : Les enseignements ont lieu sur 7 semaines à compter de début janvier. Ils sont suivis d'une semaine de révision et d'une semaine d'examen (session 1). Le stage a lieu du 15 mars au 15 juin. Les sessions de rattrapage des semestres 1 et 2 ont lieu la 2ème quinzaine de juin.

Master 2 :

L'année universitaire s'ouvre en octobre de l'année d'inscription et s'achève en septembre de l'année suivante. Il y a deux sessions d'examen : en juin et en septembre. La préparation du master 2e année comporte une participation obligatoire à l'ensemble des enseignements, ainsi qu'aux conférences organisées, sanctionnée éventuellement par l'exclusion de l'examen.

Validation

Le Master est validé par l'obtention d'une moyenne de 10/20 aux examens.

Pour le M2, l'assiduité est contrôlée par chaque enseignant concerné. Plus de deux absences injustifiées pourront entraîner l'exclusion du candidat et l'interdiction de se présenter à l'examen pour insuffisance de participation aux différents enseignements ; cette exclusion est prononcée par le Doyen de la faculté de droit, sur proposition du responsable de la mention. La non-exécution du stage, la défaillance en cours de stage ou la non-rédaction du mémoire interdisent que le diplôme soit accordé. Toutefois, le collège des Directeurs peut autoriser le candidat, au vu des justifications fournies, à exécuter son stage ou rédiger son mémoire dans un délai d'un an postérieurement à la deuxième session. En pareil cas, le diplôme est délivré au titre de la deuxième session de l'année suivant celle de la défaillance. Le candidat dûment autorisé ainsi qu'il est dit doit prendre une nouvelle inscription dans l'une des Universités concernées.

Coût de l'inscription